

Nous avons tout fait pour vous présenter des renseignements exacts et à jour. Si vous éprouvez un problème, appelez-nous. Nos

bureaux sont ouverts 24 heures sur 24, tous les jours de l'année. Vous trouverez les numéros de téléphone à la page 33.

Se préparer au Canada

Tous les voyages commencent chez soi. Si vous vous êtes soigneusement préparé — et il vaut mieux en faire trop que pas assez —, vous éviterez bien des problèmes.

Les conditions d'entrée imposées aux Canadiens par les États-Unis ne sont ni exigeantes ni complexes. Elles sont néanmoins prescrites par la loi. Si l'on voyage sans s'être bien renseigné ou en se disant que « cela n'arrive qu'aux autres », ou si l'on néglige les préparatifs, on risque de s'attirer des ennuis.

Les préparatifs à faire et les renseignements dont vous avez besoin dépendent des raisons de votre séjour aux États-Unis et de sa durée. Si vous ne faites que traverser la frontière pour faire le plein d'essence ou passer quelques heures à magasiner, vos préparatifs seront minimes, surtout si vous êtes un habitué. Mais si vous partez pour quelques semaines ou quelques mois, si vous déménagez de façon permanente ou que votre séjour est lié à un travail rémunéré, vous devrez vous préparer avec soin.

Commencer par le commencement

Identification

La formalité la plus importante pour l'entrée aux États-Unis est la présentation d'une preuve de citoyenneté. Pendant longtemps, les fonctionnaires américains ont accepté n'importe quelle pièce d'identité (un permis de conduire ou un certificat de naissance, ou même une carte de crédit de chez

Canadian Tire). Or, on demande de plus en plus aux Canadiens de produire une pièce d'identité qui porte une photo et qui atteste leur droit de rentrer au Canada.

Chaque Canadien devrait se munir d'un passeport canadien valide pour tout séjour à l'extérieur du Canada, y compris aux États-Unis. Le passeport est la pièce d'identité